

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la justice

Mission des services  
pénitentiaire  
de l'Outre-mer

**Arrêté 2021- 11**

**portant**

**nomination aux fonctions par interim de chef d'établissement**

**de la maison d'arrêt de SAINT PIERRE**

**de Madame Ghislaine Rozenfarb,**

**Le 28 septembre 2021,**

**La directrice interrégionale, cheffe de la mission des services pénitentiaires de l'Outre-mer,**

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 06 août 1958 modifiée relative au statut spécial des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 modifié relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaires ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 modifié relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 modifié portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSK 0906392A du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice en date du 28 août 2018 portant nomination de Madame Muriel GUÉGAN , directrice interrégionale des services pénitentiaires, cheffe de la mission des services pénitentiaires d'Outre-mer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018;

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire en date du 15 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Muriel GUÉGAN, directrice interrégionale des services pénitentiaires, cheffe de la mission des services pénitentiaires de l'OUTRE-MER à l'effet de signer, au nom du garde des sceaux, ministre de la justice, l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, nommant Madame Ghislaine HUREAUX-ROZENFARB au grade de directrice des services pénitentiaires à l'échelon 11, par arrêté du 1<sup>er</sup> février 2017;

## ARRETE

**Article 1 :** Madame Ghislaine HUREAUX-ROZENFARB exercera les fonctions de chef d'établissement par interim de monsieur Pascal-Bruno VION empêché, à la maison d'arrêt de SAINT PIERRE de LA REUNION, du 11 au 15 octobre 2021,

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de LA REUNION.

**La directrice interrégionale**  
**Cheffe de la mission des services pénitentiaires d'Outre-mer,**



